Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 9 juillet 2018

Résolution n° 2018/ 15– CA

Plan Intégré Thématique Alcotra France-Italie 2014-2020 « Protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins par un partenariat et un réseau de connectivités écologiques transfrontaliers » - BIODIVALP-

Le Conseil d'administration,

Vu le budget 2018 adopté par le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve la participation de l'établissement en qualité de partenaire aux projets simples :
 - n°2 « Connaître la biodiversité et les écosystèmes pour mieux les protéger ensemble » (COBIODIV) et ;
 - n°5 « Promouvoir la biodiversité et les habitats comme facteur de développement des territoires : mettre en œuvre une gouvernance pour la valorisation et la protection active et participative de la biodiversité transalpine » (PROBIODIV)

 du plan intégré thématique : **« Protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins par un partenariat et un réseau de connectivités écologiques transfrontaliers (BIODIVALP)»**, répondant à l'axe 3 « Attractivité du territoire », objectif spécifique 3.2 « Biodiversité : améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière » du programme européen de coopération transfrontalière ALCOTRA France-Italie 2014-2020 ;
- approuve le plan de financement des deux projets simples pour le Parc national des Ecrins :

Ressources	Montant COBIODIV	Montant PROBIODIV	Taux
Europe (FEDER)	105 573,00 €	148 274,78 €	85 %
Autofinancement	18 630,00 €	26 166,14 €	15 %
Total	124 203,00 €	174 440,92 €	100 %

Sur un budget total du projet s'élevant à 1.883 490,00 € pour le projet simple n°2, et 1.883 402,63 € pour le projet simple 5.

- s'engage à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature des projets ci-dessus mentionnés correspondant à des budgets prévisionnels de :
 - 124 203,00 € pour le projet simple n°2
 - 174 440,92 € pour le projet simple n°5 ;
- s'engage à préfinancer l'opération, pour ce qui le concerne, dans le cas de l'obtention d'un